

Visites d'apprentissage entre pairs en Méditerranée pour un tourisme durable : favoriser l'apprentissage inter-programmes grâce à des visites de projet à projet

Le Mécanisme multi-programmes méditerranéen est heureux d'annoncer le lancement des visites d'apprentissage entre pairs pour un tourisme durable en Méditerranée, une initiative collaborative unique visant à favoriser la coopération entre projets en cours travaillant sur le tourisme durable en Méditerranée, grâce à l'échange de connaissances, d'expériences et de solutions lors de visites physiques sur site.

Un outil innovant pour favoriser l'échange de connaissances et de solutions éprouvées entre pairs

Les Mediterranean Peer Learning Visits for Sustainable Tourism (MPLVs) sont une initiative collaborative développée conjointement par les dix programmes Interreg participant au Mécanisme multi-programmes méditerranéen (MMM), à savoir : Interreg Italie-France Maritime, NEXT MED, Euro-MED, Italie-Croatie, Italie-Malte, NEXT Italie-Tunisie, Grèce-Chypre, Italie-Slovénie, IPA South Adriatic et IPA ADRION.

L'objectif principal des MPLVs est de mettre en relation des projets en cours issus de différents programmes Interreg travaillant sur le tourisme durable dans l'espace méditerranéen, à travers des visites physiques d'apprentissage entre pairs sur site, afin de favoriser l'échange de connaissances et de promouvoir le transfert et la réplique de solutions éprouvées entre les projets.

Les MPLVs permettent à des partenaires issus de différents programmes Interreg et de différents pays de se rencontrer et de collaborer au-delà des limites géographiques propres à chaque programme, créant ainsi des opportunités pour des projets qui n'auraient normalement pas la possibilité de travailler ensemble. Grâce à cette initiative, les projets peuvent développer de nouvelles synergies et réseaux tout en échangeant connaissances, expériences et solutions dans le domaine du tourisme durable.

Par exemple, un partenaire de projet basé en Bulgarie (financé par Interreg Euro-MED) pourrait accueillir une visite sur un de ses sites pilotes ou dans ses locaux, avec la participation d'un partenaire de projet libanais financé par le programme Interreg NEXT MED et d'un partenaire croate soutenu par Interreg Italie-Croatie. Cette configuration respecte l'une des principales exigences des MPLVs : impliquer des partenaires issus d'au moins deux programmes Interreg différents et, idéalement, de différents pays.

Bénéfices de la participation

L'objectif des MPLVs est d'organiser des visites physiques sur site entre pairs afin de :

- renforcer l'apprentissage mutuel entre partenaires travaillant sur le tourisme durable en Méditerranée,
- favoriser le transfert de connaissances,
- encourager la réplique de bonnes pratiques dans les territoires des partenaires visiteurs.

Les MPLVs faciliteront également la création de liens entre projets ainsi que de nouveaux réseaux d'acteurs du tourisme durable.

Comment les projets peuvent-ils participer ?

La participation aux MPLVs est ouverte aux chefs de file et partenaires de projets en cours sur le tourisme durable financés par l'un des programmes participant au MMM.

Afin de garantir une véritable expérience d'apprentissage, les projets peuvent intervenir en tant que :

- **“Giver”**(donneur) : Projet qui accueille la visite sur l'un de ses sites pilotes ou dans ses locaux. Il est responsable du partage de connaissances, de la présentation de bonnes pratiques, d'outils, de méthodologies et de modèles de gouvernance aux partenaires visiteurs (« Takers »). Le projet hôte doit assurer une bonne organisation de la visite et faciliter efficacement les échanges.
- **“Takers”** (bénéficiaires): Partenaires issus d'un ou plusieurs projets financés par **des programmes différents** de celui du projet hôte. Ils auront l'opportunité d'apprendre à partir des connaissances et des solutions présentées, afin de les adapter et les reproduire dans leurs propres projets et contextes locaux.

Quels sont les principaux critères de participation ?

Pour candidater à une MPLV, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. **Seuls les projets en cours portant sur le tourisme durable et financés par l'un des dix programmes du MMM peuvent participer.**
2. Les partenariats doivent inclure au moins **deux projets issus de deux programmes Interreg différents** qui ne collaborent pas habituellement dans leur cadre programme.
3. Les MPLVs doivent porter sur **l'un des quatre thèmes clés définis** par le MMM (plus d'informations dans les Guidelines):
 - Gouvernance partagée et stratégique de l'offre touristique
 - Tourisme et transition écologique
 - Tourisme social, inclusif et accessible
 - Produits touristiques innovants
 - .
4. Les MPLVs doivent être conçues selon la logique « Giver / Taker ».
5. Bien que la participation soit ouverte à tous les partenaires impliqués dans un projet en cours, il est nécessaire de déterminer quel(s) partenaire(s) participera/participeront à l'évaluation multipartite et représentera/représenteront l'ensemble du projet. Si la participation n'est pas limitée à un seul partenaire – plusieurs partenaires d'un même projet pouvant y participer –, elle doit être coordonnée et refléter une approche commune au niveau du projet.

Les organisations intéressées sont invitées à consulter les Lignes directrices (Guidelines) pour plus de détails.

Comment déposer une candidature?

Les organisations souhaitant organiser une MPLV doivent soumettre une demande en **complétant le formulaire dédié**.

La demande est remplie par une organisation au nom du partenariat.
Elle sera examinée par les programmes Interreg concernés.
Des informations complémentaires pourront être demandées si nécessaire.
Les projets doivent attendre la validation avant de mettre en œuvre la visite.

Les chefs de file des projets impliqués doivent également fournir une lettre de soutien signée (même s'ils ne participent pas directement à la visite).

Après la visite, un rapport d'activité doit être transmis dans un délai d'un mois.

Comment trouver des partenaires ?

Les organisations intéressées sont invitées à remplir **une base de données en ligne** avec leurs informations et coordonnées, afin de faciliter les contacts directs.

Les programmes Interreg peuvent également soutenir des activités de **mise en relation (matchmaking)**.

Quels coûts sont couverts ?

Dans le cadre du programme Interreg Euro-MED, les coûts suivants sont éligibles :

- frais de déplacement
- hébergement
- temps de travail du personnel
- dépenses organisationnelles nécessaires

Après validation de la candidature, les programmes autorisent les dépenses selon leurs procédures internes (qui peuvent varier d'un programme à l'autre).

Dans le cadre du programme Interreg Euro-MED, les coûts liés aux déplacements, à l'hébergement et au temps de travail du personnel (ainsi que tous autres frais d'organisation potentiels) strictement nécessaires à l'organisation d'une visite d'apprentissage entre pairs en Méditerranée sont éligibles au budget du projet.

Après réception et validation de la demande de participation par les programmes représentant les projets impliqués dans chaque visite d'apprentissage entre pairs en Méditerranée, ces programmes autorisent les dépenses engagées pour la visite conformément à leurs procédures internes, qui peuvent varier d'un programme à l'autre.

Calendrier

La date limite pour déposer une demande : **31/11/2026**.

Un second appel pourrait être ouvert du 01/01/2026 au 31/03/2027, selon les résultats du premier appel.

Il est recommandé de candidater dès le premier appel si votre projet est prêt.

Documents de référence (en anglais uniquement)

- [Guidelines for the Mediterranean Peer Learning Visits](#)
- [Database pour matchmaking](#)
- [Formulaire de candidature](#)
- [Lettre de support](#)

J'ai quelques questions...

Avez-vous consulté ce document ?

- [Présentation des visites d'apprentissage entre pairs en Méditerranée](#)

Si, après avoir pris connaissance de toutes les informations fournies, vous avez encore des questions ou des préoccupations qui restent sans réponse, vous pouvez contacter les représentants de votre programme en vous référant à la liste figurant à la fin des **Guidelines**.